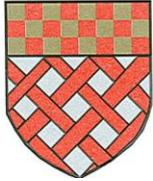


MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

5 Juillet 2014

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2014.07.01



OBJET :

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION
AVEC LE CONSEIL GENERAL DE
LA MAYENNE POUR LES
TRAVAUX DE REFECTION DES
ROUTES DEPARTEMENTALES DU
CENTRE BOURG**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quatorze, le onze juillet à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à M GARNIER N, Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DENOUE a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 1615-2

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2013.09.04 en date du 3 septembre 2013 portant sur la validation du projet de réaménagement de la voirie du centre bourg

Considérant que deux routes départementales RD 165 et 548 sont incluses dans le périmètre du projet de réaménagement du centre bourg, il convient de passer une convention avec le Conseil Général de la Mayenne relative aux modalités d'intervention de chacune des parties.

Considérant que cette convention prévoit le concours du Conseil Général de la Mayenne à hauteur de 45 000 € TTC maximum en fonction des justificatifs qui seront présentés,

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

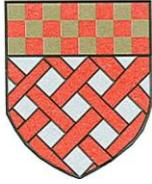
- DE PASSER cette convention avec le Conseil Général de la Mayenne pour réaliser les travaux sur les deux routes départementales 165 et 548
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des travaux de voirie à signer la convention et tout acte afférent à cette décision
- DE DEMANDER le concours du Conseil général à hauteur de 45 000€ TTC

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de la convocation

5 Juillet 2014

Date de l'affichage

.....

Délibération n°2014.07.02



OBJET :

**AMENAGEMENT URBAIN DU
CENTRE BOURG**

**Avenant n°2 au contrat de
maîtrise d'œuvre**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15



L'an deux mille quatorze, le onze juillet à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à M GARNIER N, Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DENOUE a été désignée secrétaire de séance

Vu La délibération du Conseil Municipal en date du 16 septembre 2010 portant sur la désignation du maître d'œuvre pour l'aménagement du centre bourg et de l'îlot mairie,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014.03.10 en date du 6 mars 2014 portant sur l'avenant n°1 du marché de travaux

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014.06.02 en date du 12 juin 2014 portant sur l'avenant n°2 du marché de travaux

Considérant que le Maître d'œuvre demande une régularisation de ces honoraires pour un montant de 780.67€ suite aux différentes plus-values qui ont été validées,

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 1 abstention, 4 voix Contre et 10 voix Pour

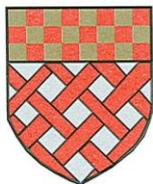
DECIDE :

- D'APPROUVER cet avenant d'une plus-value de 780.67 €
- DE CONFIRMER que les crédits sont inscrits au BP 2014
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des travaux de voirie à signer tout acte afférent à cette décision.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

5 Juillet 2014

Date de l'affichage

.....

Délibération n°2014.07.03



OBJET :

**ACQUISITION D'EQUIPEMENT ET
VETEMENT DE TRAVAIL**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quatorze, le onze juillet à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à M GARNIER N, Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DENOUE a été désignée secrétaire de séance

Considérant que pour pouvoir payer une facture portant sur l'achat d'équipement de travail, la trésorerie souhaite qu'une délibération précise les besoins des agents concernés.

Considérant qu'un agent des services techniques doit être équipé :

- D'une paire de chaussure de sécurité
- Trois paires de gants
- Deux tee-shirt fluo
- D'une casquette
- Deux pantalons
- D'un pull polaire
- D'une parka

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'ACQUERIR les équipements de travail énumérés ci-dessus.
- DE CONFIRMER que les crédits sont inscrits au budget primitif au compte 60636

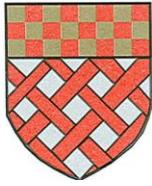
Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de la convocation

5 Juillet 2014

Date de l'affichage

.....

Délibération n°2014.07.04



OBJET :

**CLOTURE DE LA REGIE CAMPING
CARAVANING**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15



L'an deux mille quatorze, le onze juillet à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à M GARNIER N, Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DENOUE a été désignée secrétaire de séance

Considérant que le camping municipal est fermé depuis 2010 et qu'il n'y a aucun projet pour poursuivre cette activité, il convient de clore de cette régie.

Considérant qu'il convient également de mettre fin aux fonctions de régisseur

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- DE CLORE la régie camping caravaning
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre les arrêtés nécessaires pour clore la régie et mettre fin aux fonctions de régisseur.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

5 Juillet 2014

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2014.07.05



OBJET :

**REGIE DE RECETTE POUR LES
PHOTOCOPIES**

**Désignation d'un régisseur
titulaire et suppléant**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quatorze, le onze juillet à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LÉPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à M GARNIER N, Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DENOUE a été désignée secrétaire de séance

Considérant qu'au cours des précédentes réunions du Conseil Municipal, Mesdames Valérie DENOUE-CHAUVOIS et Valérie GODIN ont été désignées régisseur titulaire et suppléante,

Vu l'observation de Monsieur FOUCHER, le percepteur, relative aux rôles et fonctions de régisseur,

Considérant que seul le régisseur est habilité à encaisser des fonds,

Considérant que ce sont les secrétaires de la mairie qui encaissent ces sommes lors des photocopies, il est plus adéquat de les nommer régisseur comme suit :

- Marlène FOUILLET : régisseur titulaire
- Valérie TOURNERIE : régisseur suppléante
- Amélie FOUQUET : régisseur suppléante

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

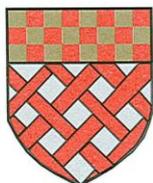
DECIDE :

- DE DESIGNER les régisseurs titulaires et suppléants comme indiqué ci-dessus
- D'AUTORISER Monsieur le maire à prendre les arrêtés nécessaires au fonctionnement de cette régie

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

5 Juillet 2014

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2014.07.06



OBJET :

**REGIE DE RECETTE GITE, PARC
ET SALLE DES SPORTS**

Désignation d'un mandataire

**Désignation d'un régisseur
titulaire et suppléant**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quatorze, le onze juillet à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à M GARNIER N, Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DENOU a été désignée secrétaire de séance

Vu l'observation de Monsieur FOUCHER, le percepteur, relative aux rôles et fonctions de régisseur,

Considérant que la personne qui encaisse l'argent doit être nommé régisseur sous peine d'être en situation de gestion de fait,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement de ce service il convient de désigner Madame Vanessa CHAUVOIS en tant que mandataire pour assurer les réservations, donner les clés et les jetons d'éclairage,

Considérant que ce sont les secrétaires de la mairie qui encaissent ces sommes, il est plus adéquat de les nommer régisseur comme suit :

- Marlène FOUILLET : régisseur titulaire
- Valérie TURNERIE : régisseur suppléante
- Amélie FOUQUET : régisseur suppléante

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- DE DESIGNER Mme Vanessa CHAUVOIS comme mandataire pour assurer les fonctions énumérées ci-dessus
- DE DESIGNER les régisseurs titulaires et suppléants comme indiqué ci-dessus
- D'AUTORISER Monsieur le maire à prendre les arrêtés nécessaires au fonctionnement de cette régie

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

5 Juillet 2014

Date de l'affichage

.....

Délibération n°2014.07.07

~~~~~

**OBJET :**

**DESAFFECTATION ET  
ALIENATION DES PARTIES DES  
CHEMINS « La Multière », « La  
Girardièrre » et « Baillé » APRES  
ENQUETE**

|                            |
|----------------------------|
| Nombre de conseillers : 15 |
| Nombre de présents : 12    |
| Nombre de votants : 15     |

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

~~~~~

L'an deux mille quatorze, le onze juillet à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à M GARNIER N, Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DENOUE a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code rural à l'article L161-10

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014.04bis.01 en date du 24 avril 2014,

Vu l'observation de la préfecture en date du 23 juin 2014 concernant l'illégalité de mettre à charge de l'acquéreur les frais d'enquête publique

Considérant qu'il vient d'annuler la disposition litigieuse,

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

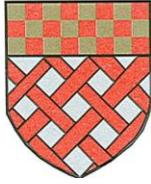
- D'ANNULER la délibération du Conseil municipal n°2014.04bis.01 en date du 24 avril 2014 et de la remplacer par la présente décision
- DE DESAFFECTER les portions de chemins communaux suivants :
 - o « La Multière » d'une contenance de 40m²
 - o « La Girardièrre » d'une contenance de 166m²
 - o « Baillé » d'une contenance de deux portions de chemins de 615m² et 609m² soit un total de 1 224 m²
- DE FIXER le prix de vente desdites portions de chemins à 0.30 € le m²
- DE DEMANDER aux propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété et de payer les frais inhérents à ces acquisitions : bornage et acte administratif ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'Adjoint en charge de la voirie à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de la convocation

5 Juillet 2014

Date de l'affichage

.....

Délibération n°2014.07.08



OBJET :

**DETERMINATION DE LA DUREE
D'AMORTISSEMENT POUR LES
POTEAUX INCENDIE**



L'an deux mille quatorze, le onze juillet à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à M GARNIER N, Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DENOUE a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil Municipal n°0214.06.04 en date du 12 juin 2014 portant sur le renouvellement de certains poteaux d'incendie

Vu la demande de la trésorerie de compléter la délibération visée ci-dessus en indiquant la durée d'amortissement

Considérant que Monsieur le Maire propose de fixer à un an la durée d'amortissement de ces poteaux incendie

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

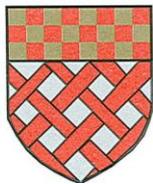
- DE FIXER à un an la durée d'amortissement des poteaux incendie

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

5 Juillet 2014

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2014.07.09



OBJET :

**DETERMINATION DU MONTANT
DU LOYER DE L'ANCIEN
APPARTEMENT DU VEILLEUR DE
NUIT DU FOYER-LOGEMENT**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quatorze, le onze juillet à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à M GARNIER N, Mme BARTLEY donne pourvoir à Mme SEGUIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DENOU a été désignée secrétaire de séance

Vu la demande d'une infirmière de s'installer sur la commune

Considérant que l'ancien logement du veilleur de nuit du foyer logement est vacant depuis plus d'un an,

Considérant que cette location est à titre provisoire et pour aider au lancement de cette nouvelle activité, il est proposé de fixer le montant du loyer à 300 €

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- DE FIXER le montant du loyer de cet appartement à 300€
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des bâtiments à signer tout acte (dont le bail locatif) afférent à cette décision

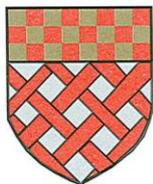
Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de la convocation

5 Juillet 2014

Date de l'affichage

.....

Délibération n°2014.07.10



OBJET :

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION
AVEC L'ASSOCIATION FAMILLES
RURALES POUR LA GESTION DES
ACTIVITES PERISCOLAIRES**



L'an deux mille quatorze, le onze juillet à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés M MONCEAU donne pouvoir à M GARNIER N, Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DENOUE a été désignée secrétaire de séance

Vu la nécessité d'assurer la coordination et l'animation des nouvelles activités périscolaires à la rentrée 2014,
Vu le fonctionnement de l'accueil de loisirs le mercredi après-midi,
Considérant que l'association Familles Rurales organise déjà le centre de loisirs de l'été

Vu la proposition de l'association Familles Rurales pour gérer les activités périscolaires

Vu l'avis favorable de la commission enfance/jeunesse

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 2 abstentions et 13 Pour

DECIDE :

- DE PASSER une convention de partenariat avec l'association Familles Rurales pour la coordination et l'animation de l'accueil de loisir (le mercredi après-midi), une semaine de vacances pendant la période des vacances scolaires, 4 à 5 semaines l'été ainsi que pour les nouvelles activités périscolaires.
- DE VERSER une subvention complémentaire à cette association en fonction des activités réalisées
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge de la jeunesse à signer cette convention et tout acte afférent à cette décision

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de la convocation

5 Juillet 2014

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2014.07.11



OBJET :

**DETERMINATION DU TARIF
POUR LES NOUVELLES ACTIVITES
PERISCOLAIRES**



L'an deux mille quatorze, le onze juillet à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à M GARNIER N, Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DENOUE a été désignée secrétaire de séance

Vu l'obligation pour les communes de mettre en place les nouvelles activités périscolaires,

Vu l'augmentation des charges de fonctionnement, il convient de demander une participation aux familles.

Vu la proposition de la commission enfance jeunesse suivante :

- 0.25 € par enfant par séance pour un enfant
- 0.22 € par enfant par séance pour 2 enfants
- 0.19 € par enfant par séance pour une fratrie de 3 enfants

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 2 Abstentions et 13 voix Pour

DECIDE :

- DE FIXER le montant des nouvelles activités périscolaires comme indiqué ci-dessus

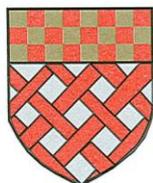
Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de la convocation

5 Juillet 2014

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2014.07.12



OBJET :

**RENOUVELLEMENT DE LA
CONVENTION AVEC LA MAIRE
D'ERNEE POUR LA FOURNITURE
DES REPAS DE LA CANTINE**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15



L'an deux mille quatorze, le onze juillet à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à M GARNIER N, Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DENOUE a été désignée secrétaire de séance

Vu la convention de prestation de service pour la fourniture des repas scolaires et périscolaires en date du 17 Décembre 2004 renouvelée à partir du 1^{er} Septembre 2010 jusqu'au 31 août 2014,

Vu la délibération de la commune d'Ernée en date du 19 juin 2014 portant révision des tarifs du restaurant scolaire au 1^{er} septembre 2014,

Après avoir rappelé que la Ville d'Ernée fournit les repas scolaires de la Commune de Chailland, depuis la signature d'une convention en date du 17 Décembre 2004.

Le Conseil Municipal après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 1 Abstention et 14 voix Pour

DÉCIDE :

- D'ACCEPTER à compter du 1^{er} septembre 2014 l'augmentation tarifaire des repas proposés par la mairie d'Ernée. Le prix des repas facturés à la Commune de Chailland s'établit comme suit :

Enfant - maternelle	3.10 €
Enfant - primaire	3,60 €

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention avec la mairie d'Ernée à compter du 1^{er} septembre 2014 jusqu'au 31 Août 2017
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

5 Juillet 2014

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2014.07.13



OBJET :

**RENOUVELLEMENT DU
CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC
L'ECOLE PRIVEE**

**Régularisation pour la période
du 1 janvier au 30 juin 2014**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quatorze, le onze juillet à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à M GARNIER N, Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DENOUE a été désignée secrétaire de séance

Vu le contrat d'association conclu le 2 Octobre 2007 entre l'État et l'École privée du Sacré-Cœur de Chailland,

Vu le renouvellement de cette convention tous les 3 ans

Considérant que cette convention a été renouvelée pour une période 6 mois en raison des élections municipales du mois de mars,

Vu l'observation de la trésorerie de présenter une délibération avec le renouvellement de la convention

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 1 Abstention, 14 voix Pour

DECIDE :

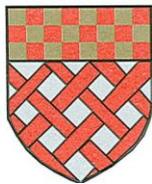
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à renouveler la convention pour une durée de 6 mois.

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

5 Juillet 2014

Date de l'affichage

.....

Délibération n°2014.07.14



OBJET :

**RENOUVELLEMENT DU
CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC
L'ECOLE PRIVEE**

**Du 1^{er} juillet 2014 au 30 Juin
2017**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quatorze, le onze juillet à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à M GARNIER N, Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DENOUE a été désignée secrétaire de séance

Vu le contrat d'association conclu le 2 Octobre 2007 entre l'État et l'École privée du Sacré-Cœur de Chailland,

Vu le renouvellement de cette convention tous les 3 ans

Considérant que les frais de fonctionnement de l'école publique permettent de déterminer le coût moyen d'un élève, qui servira ensuite de base au calcul de la dotation communale envers l'école privée du Sacré-Cœur,

Considérant que ce coût moyen a été évalué à 575 € pour l'année 2014

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 3 Abstentions, 12 voix Pour

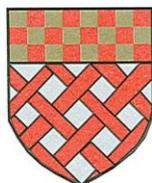
DÉCIDE :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à renouveler, pour une période de 3 ans, le contrat d'association avec le Président de l'O.G.E.C. et la Directrice de l'École Privée du Sacré-Cœur de Chailland, permettant d'établir le montant de la dotation communale annuelle versée à l'O.G.E.C.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

5 Juillet 2014

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2014.07.15**OBJET :****BUDGET PRIMITIF 2014****DECISION MODIFICATIVE N°2**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quatorze, le onze juillet à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à M GARNIER N, Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DENOUE a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération n°2014.03.31 du conseil Municipal en date du 6 mars 2014 portant approbation du budget primitif 2014,

Considérant la nécessité de passer des opérations d'ordre pour rembourser l'avance forfaitaire à l'entreprise STPO

Section d'investissement			
DEPENSES		RECETTES	
C/2315-041	+ 14 202.64	C/238-041	+ 14 202.64

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE :

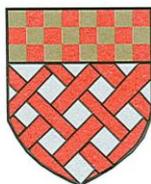
- D'APPROUVER les modifications indiquées ci-dessous
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette décision.

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

5 Juillet 2014

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2014.07.16**OBJET :****REVISION DU PRIX DU REPAS DE
LA CANTINE****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quatorze, le onze juillet à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODINÉtaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à M GARNIER N, Mme BARTLEY donne pourvoir à Mme SEGUIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DENOU a été désignée secrétaire de séance

Vu la convention de prestation de service pour la fourniture des repas scolaires en date du 1^{er} septembre 2014

Vu la délibération de la commune d'Ernée en date du 19 juin 2014 relative à la révision du prix des repas pour le restaurant scolaire,

Considérant que la municipalité d'Ernée augmente les tarifs des repas par rapport à 2012/2013 dès la rentrée prochaine, comme suit :

	<u>2013/2014</u>	<u>2014/2015</u>
Maternelle	3.08€	3.10€
Primaire	3.58€	3.60€

Vu la proposition de Monsieur le Maire d'appliquer une augmentation en passant à 3.42€ au 1^{er} septembre 2014,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 3 voix Contre et 12 voix Pour

DECIDE

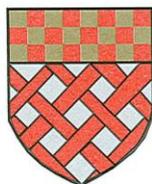
- D'ACCEPTER à compter du 1^{er} septembre 2014 l'augmentation tarifaire des repas proposés par la mairie d'Ernée.
- DE FIXER le tarif de la restauration scolaire municipale pour l'année scolaire 2014/2015 à 3.42 € par repas.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances de signer tout acte afférent à cette décision.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

5 Juillet 2014

Date de l'affichage

.....

Délibération n°2014.07.17



OBJET :

**RENOUVELLEMENT DE LA
CONVENTION D'ADHESION AU
SPAT**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quatorze, le onze juillet à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à M GARNIER N, Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DENOUE a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des collectivités territoriales
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 26-1 et 136
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 23
Vu le décret n°85-603 du 13 juillet 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale
Vu la délibération du 26 novembre 2009 par laquelle le conseil d'Administration du centre de gestion de la FPT de la Mayenne a décidé de la création du pôle « Santé Professionnelle des Agents Territoriaux » et fixé les modalités d'intervention

Considérant qu'il convient de renouveler l'adhésion à ce service de médecine du travail,

Considérant que le coût de l'adhésion a été fixé à 68 € par agent par an,

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 1 abstention, 14 voix Pour

DECIDE :

- DE RENOUVELER l'adhésion au service Pôle Santé des Agents Territoriaux
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge du personnel à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de la convocation

5 Juillet 2014

Date de l'affichage

.....

Délibération n°2014.07.18



OBJET :

MULTISERVICE :

- **Signature du bail avec les nouveaux gérants**
- **Détermination du loyer**



L'an deux mille quatorze, le onze juillet à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M MONCEAU donne pouvoir à M GARNIER N, Mme BARTLEY donne pouvoir à Mme SEGUIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme Valérie DENOU a été désignée secrétaire de séance

Considérant que le multiservice sera repris par Monsieur BRIELLES et Mme BINET à partir du 1^{er} août 2014,

Considérant qu'il convient d'actualiser le montant du loyer

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- DE DETERMINER le montant du loyer à 800 €
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des bâtiments à signer le bail
- DE CHARGER le cabinet RICHEFOU ZOCCHETTO de rédiger tout acte afférant à cette cession

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS